

Régions

190. L'OIT opère partout dans le monde par le biais des activités de ses unités extérieures. Bon nombre des activités prévues dans les régions sont décrites dans le cadre de chacun des quatre objectifs stratégiques énoncés plus haut. De plus, les unités extérieures et régionales continueront de jouer un rôle important de liaison entre les mandants dans les Etats Membres et les secteurs au siège ou les services comme le Centre de Turin.

191. La planification stratégique au niveau régional pour 2002-03 tient compte des trois grands facteurs ci-après:

- la plupart de leurs travaux continueront de répondre aux besoins et aux priorités régulièrement définis par les Etats Membres et les mandants tout au long de la période biennale;
- leur action relative au programme sur le travail décent contribuera souvent à des fins inscrites dans plusieurs objectifs stratégiques.

192. Ces propositions de programme et de budget ont été élaborées sur la base du cadre stratégique. Comme il est indiqué dans le document, plusieurs changements seront introduits dans les régions, conformément à la conclusion adoptée à la session de 1999 de la Conférence qui mettait l'accent sur la nécessité d'améliorer les services régionaux et de mieux intégrer le travail du siège et celui des bureaux extérieurs. Ces changements permettront d'atteindre des objectifs tels qu'un accroissement des taux d'exécution, l'obtention d'une masse critique dans les domaines techniques, la mise en place d'une forte composante régionale et nationale dans le programme sur le travail décent et une augmentation des ressources extrabudgétaires consacrées à la coopération technique. Le Conseil d'administration sera tenu informé en temps utile des faits nouveaux survenus dans les régions. Pour réaliser certains de ces changements et d'autres objectifs, il est prévu de créer des équipes sur le travail décent dont les compétences s'étendront aux quatre objectifs stratégiques. En outre, cinq conseillers dans le domaine du travail des enfants seront affectés dans les régions – un dans les Amériques, deux en Afrique et deux en Asie-Pacifique.

Afrique

193. De nombreux pays africains ont traversé une crise économique, sociale et politique grave, souvent exacerbée par des conflits civils, par le laxisme en matière de droits de l'homme et par le nombre croissant de personnes infectées ou touchées par le VIH/SIDA. Ces facteurs et d'autres se traduisent notamment par un taux de chômage élevé dans le secteur formel, par le développement de l'emploi informel sans protection sociale, sinon faible, et par le recours accru au travail des enfants. Même dans les pays connaissant une période de croissance économique, cette phase ne s'est pas accompagnée d'une dynamique similaire en matière de création d'emplois.

194. Ces facteurs posent de sérieuses difficultés à nombre de démocraties naissantes et de pays évoluant vers l'économie de libre marché. Ils mettent à rude épreuve les institutions nationales et les organisations syndicales et patronales, qui ont besoin, dans de nombreux cas, d'être renforcées, et surtout les gens simples qui tentent de s'assurer une vie décente pour eux-mêmes et leurs familles.

195. Les représentants gouvernementaux, les associations patronales et les organisations de travailleurs ont déterminé le meilleur moyen de traduire dans la réalité africaine les objectifs stratégiques de l'OIT pour un travail décent et d'adapter ces objectifs aux priorités de ce continent. Les conclusions de la neuvième Réunion régionale africaine soulignent la nécessité de développer l'emploi de qualité acceptable, de relever les revenus et d'être particulièrement attentif à l'impact de l'épidémie du VIH/SIDA, dans le cadre du mandat de l'OIT.

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

196. Dans le contexte africain, le système normatif représente un défi. Les Etats Membres admettent qu'une fois ratifiées les conventions fondamentales doivent être mises en pratique, et qu'il leur faut participer au contrôle de leur application. Cependant, les ressources financières et humaines dont disposent les gouvernements sont si limitées et les priorités si nombreuses que les Etats Membres ne sont pas en mesure de donner suite à leurs engagements ni de fournir les rap-

ports qui leurs sont demandés. Etant donné la grande diversité des situations nationales, les efforts que déploiera l'OIT dans la région au titre de cet objectif stratégique porteront principalement sur les priorités pour lesquelles l'on peut espérer obtenir les résultats les plus probants.

197. L'une de ces priorités sera la lutte contre le travail des enfants. En effet, près de 80 millions d'enfants travaillent dans des conditions dangereuses et font l'objet, sur l'ensemble du continent, de formes d'exploitation extrêmes. C'est pourquoi l'action menée en Afrique pour mieux comprendre le travail des enfants et démontrer la meilleure façon de le limiter sera une composante essentielle de la stratégie mondiale. En outre, l'activité déployée au titre de la Déclaration aidera les Etats Membres à réagir et à se conformer aux observations concernant le respect des normes.

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

198. Le double problème du taux élevé de chômage et de la pauvreté endémique demeure le principal défi pour l'Afrique, où plus de la moitié de la population subsaharienne vit dans des conditions de pauvreté absolue. Les récentes courbes de croissance économique de certains pays du continent n'ont pas suffi à enrayer l'extension du chômage et du sous-emploi dans les zones urbaines et rurales.

199. Le programme de l'OIT pour l'Afrique consistera à appuyer les efforts visant à réduire l'écart entre l'offre de compétences et les compétences exigées dans l'optique de l'économie mondiale. L'OIT poursuivra ses activités spécifiques susceptibles d'aider à étendre la portée et à accroître l'impact des politiques de l'emploi dans les Etats Membres où ces efforts ont le plus de chances de donner des résultats. Les stratégies de promotion de l'emploi, de formation et de développement du potentiel humain tiendront compte de l'environnement, caractérisé par de faibles taux d'alphabétisation, par des systèmes de formation inadéquats et par le grand nombre de pays secoués par des conflits armés. Elles viseront davantage à cerner les besoins des femmes, notamment par le biais d'une version élargie du programme «Des emplois pour l'Afrique», par la création de petites entreprises et par des investissements dans des infrastructures publiques à forte intensité d'emplois, notamment dans les situations issues d'une crise.

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

200. Dans l'optique de cet objectif stratégique pour l'Afrique, l'OIT consacrera de plus en plus d'attention au problème du VIH/SIDA. L'Afrique est le continent le plus touché par cette épidémie. Les personnes séropositives font souvent l'objet de toutes sortes de discriminations, notamment sur le lieu de travail et dans la course à l'emploi. Cependant, les conséquences de la crise du VIH/SIDA en Afrique sont si désastreuses que les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs ont fait de la lutte contre ce fléau l'une de leurs priorités.

201. Toutefois, l'OIT poursuivra ses autres activités prioritaires dans le cadre de cet objectif stratégique. Celles-ci porteront sur un environnement caractérisé, dans la plupart des pays africains, par une situation de précarité en matière d'emploi et en termes de sécurité et de santé au travail, en particulier dans le secteur informel rural et urbain. La plupart des ministères du Travail n'ont pas la capacité de remplir leurs fonctions de base dans le domaine de l'inspection du travail et de l'application des normes relatives aux conditions de travail et d'emploi. Par ailleurs, les systèmes de sécurité sociale ne couvrent qu'une minorité de la main-d'œuvre totale, parfois inférieure à 10 pour cent. Nombre des cadres nécessaires aux systèmes institutionnels de grande envergure, notamment un taux élevé d'emploi dans le secteur formel de l'économie, font défaut en Afrique. Aussi l'OIT doit-elle continuer à prendre des initiatives pour trouver les moyens de diversifier les systèmes de sécurité sociale en fonction des réalités africaines et d'étendre la couverture des régimes existants.

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

202. S'il est vrai que les processus de démocratisation ont quelque peu fait bouger les choses, les organisations d'employeurs et de travailleurs africaines demeurent souvent fragiles et s'appuient encore sur une base étroite, en sorte que les partenaires sociaux sont souvent incapables d'aborder les problèmes sociaux et économiques et de faire progresser la cause du travail décent. Une autre contrainte majeure pesant sur le dialogue social est la marginalisation et la fragmentation progressives des ministères du Travail.

203. En conséquence, l'OIT continuera d'aider les organisations de travailleurs et d'employeurs en Afrique à créer et développer des services pour leurs membres. Le programme pour le travail décent prévoit aussi d'aider les gouvernements à améliorer leur administration du travail, leur législation du travail et leurs mécanismes législatifs de dialogue social.

Amériques

204. La quatorzième Réunion régionale des Amériques, tenue en 1999, a conclu que *le travail décent et la protection pour tous* devait être une priorité pour la région. Elle en a également tiré la conclusion qui s'imposait, à savoir que la «seconde vague de réformes» et l'intégration économique en cours supposent une prise de conscience des incidences de ces efforts sur le plan humain. En d'autres termes, l'OIT opérera, par des moyens divers et avec plusieurs partenaires, dans un environnement politique, économique et social dynamique.

205. Au cours de la période biennale, l'OIT pourra mener son action sur la base de la dimension sociale et des aspects relatifs au travail qui sont traités dans le cadre du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, plus la Bolivie et le Chili), de l'ALENA (Canada, Mexique et États-Unis) et de la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela). Les processus engagés sur ces fronts tiennent compte des instruments ayant trait au travail qui sont liés aux principes de l'OIT, notamment la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

206. Les négociations de grande ampleur actuellement menées en vue de conclure un accord de libre-échange pour les Amériques d'ici à 2005 offrent à l'OIT une occasion unique de promouvoir le travail décent par le biais de l'accord final qui pourra être adopté. Elle ne pourra saisir cette occasion que si des organisations d'employeurs et de travailleurs, fortes et indépendantes, parviennent à mener un dialogue social efficace.

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

207. La région des Amériques entend apporter une contribution importante aux résultats globaux de l'OIT au titre de cet objectif stratégique. Eu égard en particulier aux atouts dont elle dispose au début de l'exercice biennal, la région estime possible la ratification de toutes les conventions fondamentales de l'OIT par les États Membres et considère que les programmes et pratiques des pays peuvent mieux refléter ces conventions et la Déclaration. Les mesures tiendront compte aussi de la question transversale de la parité hommes-femmes et de la protection des groupes vulnérables, notamment des populations indigènes et tribales et des travailleurs migrants.

208. L'éradication progressive du travail des enfants sera l'une des grandes priorités pour les Amériques. Un soutien sera indispensable pour l'adoption et la mise en œuvre de programmes nationaux, tout comme seront nécessaires des projets spécifiques concernant les possibilités nationales et sectorielles d'aller de l'avant dans ce domaine.

209. La majorité des ressources pour la coopération technique dans la région sera consacrée à la mise en œuvre de la Déclaration et à l'élimination du travail des enfants.

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

210. La création d'emplois et l'instauration de conditions d'emploi qui tiennent compte des droits des travailleurs et permettent d'accroître la productivité demeureront l'un des principaux axes de travail de l'OIT dans les Amériques. Des mesures seront prises qui tiendront compte de l'importance numérique des groupes vulnérables, notamment les travailleurs et les travailleuses du secteur informel et des zones rurales. Cela suppose qu'un solide soutien soit apporté aux politiques de l'emploi et aux systèmes de perfectionnement et de formation, dans un souci d'efficacité.

211. Pendant la période biennale, l'OIT continuera d'accorder une importance particulière aux projets visant le renforcement du potentiel des petites et moyennes entreprises et la création d'emplois de qualité. L'OIT s'efforcera, par le truchement de ses rapports et d'autres moyens de faire connaître les bonnes pratiques, d'influer sur les politiques et programmes de toute la région.

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

212. L'une des difficultés de l'intégration économique consiste à déterminer les moyens d'assurer l'accès à des systèmes de protection sociale efficaces et bien gérés. A l'heure actuelle, une importante proportion de la population active des Amériques est largement confrontée à l'insécurité économique, un problème qu'il convient de traiter comme une priorité régionale et qui appelle, de la part de l'OIT, une démarche classique: amélioration des systèmes de retraite et formation d'inspecteurs du travail et de personnes compétentes pour les questions relatives à la sécurité et à la santé au travail ainsi qu'aux conditions de travail. Il y a lieu de garantir une couverture adéquate de sécurité sociale, notamment aux groupes d'exclus, et d'améliorer les conditions de travail.

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

213. Le niveau de pratique du tripartisme et la force des organisations de travailleurs et d'employeurs varient considérablement d'un endroit à l'autre des Amériques. Cela étant, les partenaires au dialogue social ont de plus en plus conscience de l'importance du rôle qu'ils doivent jouer sur les plans sectoriel et national en période de pleine intégration économique. Le renforcement de ces partenaires est également nécessaire aux fins d'une meilleure gouvernance dans de nombreux pays.

214. Au cours de la période biennale, l'OIT continuera d'aider les organisations d'employeurs et de travailleurs à devenir plus représentatives et à proposer à leurs membres une gamme de services plus étendue. A cette fin, une assistance sera fournie pour la création et le renforcement des institutions de dialogue social par des améliorations législatives et des procédures pratiques.

Etats arabes

215. Dans le cadre de la situation politique et socio-économique des Etats arabes d'Asie occidentale, deux thèmes fondamentaux guideront les activités de l'OIT dans cette région au cours de la période 2002-03. Le premier consistera à promouvoir la notion de travail décent. En s'appuyant sur les résultats d'un atelier régional tenu à ce sujet en 2001, on devrait effectuer des travaux visant à définir les actions à mener au sujet du travail décent dans la région. Ces travaux seront complétés par des activités de sensibilisation, notamment en ce qui concerne l'appui au dialogue tripartite et les services consultatifs prodigués au niveau national.

216. Le second thème consistera à contribuer au renforcement du processus de paix au Moyen-Orient et au redressement social et économique des pays, régions et groupes de population touchés par un conflit. Les activités menées à ce sujet comprendront la participation aux efforts de la communauté internationale et du système des Nations Unies pour mettre en œuvre des programmes complets de redressement institutionnel, social et économique dans les territoires palestiniens, au Liban, en Iraq et en Syrie. Cependant, le contenu de ces activités, le rythme auquel elles se dérouleront et les pays où elles auront lieu dépendront des progrès accomplis sur la voie de la paix dans la région.

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

217. Il est admis que les défis essentiels que pose la région dans le cadre de cet objectif stratégique consistent à développer la compréhension du public et le soutien parlementaire en vue de l'adoption des normes fondamentales de l'OIT ainsi qu'à renforcer les capacités nationales en vue de leur application. C'est pourquoi les efforts menés dans les pays qui ont déjà ratifié la plupart des conventions fondamentales consisteront à les aider à appliquer effectivement ces conventions. Dans les autres pays, on intensifiera les efforts menés pour accroître le nombre des ratifications. On mettra en particulier l'accent par le biais du dialogue, surtout dans les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), sur les questions liées à la liberté d'association, à la négociation collective et au droit d'organisation.

218. On s'attend à ce que le travail des enfants progresse dans les pays arabes d'Asie occidentale en raison de la détérioration de la situation économique et de l'absence de filets de sécurité sociale dans ces pays. Les priorités porteront sur la sensibilisation et les projets de l'IPEC propres à entraîner l'adoption de mesures et de programmes d'ensemble et à développer les capacités nationales.

219. En outre, il faudra mener des efforts de sensibilisation particuliers au sujet des éléments fondamentaux de la Déclaration.

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

220. La plupart des pays de la région arabe se heurtent au défi que constitue la réalisation d'un développement humain durable. Les politiques tendant à promouvoir l'emploi et à atténuer la pauvreté sont les priorités essentielles. Le chômage est en augmentation, surtout chez les jeunes et les femmes; la productivité et la compétitivité des petites et moyennes entreprises sont faibles; le sous-emploi est omniprésent; la qualité des emplois est souvent insuffisante; les efforts gouvernementaux axés sur les petites entreprises sont limités.

221. Les efforts menés par l'OIT dans la région sur ces différents points au cours de la période biennale viseront à soutenir le renforcement des systèmes d'information sur le marché du travail, en vue d'atténuer les décalages existant entre la demande de main-d'œuvre et l'offre de travailleurs issus du système éducatif. On abordera également la question de l'égalité des sexes dans l'emploi, ce qui sera une tâche difficile, compte tenu de ce que la participation des femmes à la population active est plus faible que dans d'autres régions et de celles d'entre elles qui travaillent sont largement confinées dans les emplois traditionnellement féminins et ne participent que peu à la prise des décisions. Cependant, on constate des initiatives positives qui doivent être encouragées et soutenues.

222. Les conditions de travail des groupes vulnérables constitueront également une priorité essentielle, surtout dans les pays qui font face à un conflit et à des troubles civils. Dans ce cadre, on fournira une assistance à la mise au point de programmes visant spécifiquement à améliorer l'intégration sur le marché du travail des membres des groupes vulnérables, comme les personnes handicapées et les anciens détenus. On abordera la question des caractéristiques de l'emploi et des besoins de protection sociale des nombreux travailleurs migrants et des travailleurs du secteur informel de la région.

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

223. Le faible taux de ratification et d'application des normes relatives aux conditions de travail et d'emploi dans la région traduit les insuffisances de la législation et des efforts menés en ce domaine. La couverture de la sécurité sociale est limitée, parfois même inexistante. Le développement du secteur informel et l'augmentation du nombre des migrants et des travailleurs domestiques dans un certain nombre de pays alourdissent le fardeau imposé aux filets de sécurité sociale, déjà faibles.

224. Les priorités régionales seront les suivantes: édification de capacités propres à appuyer l'adoption des normes internationales du travail; mise en œuvre de politiques et de programmes axés sur les risques professionnels; appui aux réformes de la sécurité sociale et renforcement des filets de sécurité sociale en faveur des travailleurs non protégés actuellement.

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

225. Les mécanismes, les structures et le cadre juridique d'un dialogue tripartite authentique font largement défaut dans la région. La situation des syndicats est encore loin d'être compatible avec les normes internationales du travail, particulièrement celles qui portent sur la liberté d'association, le droit d'organisation et la négociation collective. Par ailleurs, les capacités dont disposent les organisations d'employeurs et de travailleurs et les administrations du travail ne sont pas suffisantes pour assurer des consultations tripartites effectives. On s'attend donc à ce que les organisations d'employeurs et de travailleurs demandent à bénéficier d'une assistance sur une large gamme de questions techniques.

Asie et Pacifique

226. L'événement le plus marquant qui ait affecté la situation économique et sociale dans la région au cours des dernières années est la crise financière qui s'est déclarée en 1997. Elle a entraîné, dans certains endroits de la région, une situation d'instabilité politique qui continue

d'entraver le développement social. Mais elle a aussi provoqué des avancées notables sur les plans de la démocratie et des droits de l'homme.

227. Dans la perspective d'un certain nombre de facteurs déterminants au cours de la nouvelle période biennale, de nombreux Etats Membres de la région poursuivent des stratégies en faveur de l'intégration économique régionale. Ainsi, la zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA) doit devenir une réalité en 2003. L'association des dix nations met à profit l'étroite coopération déjà instaurée avec des pays non Membres occupant une position clé en Asie de l'Est, notamment la Chine, la République de Corée et le Japon. Le forum de la coopération économique dans la zone de l'Asie-Pacifique (APEC) voit également s'accroître le nombre de ses membres.

228. Il importe de noter que les questions sociales, notamment la mise en valeur des ressources humaines, sont de plus en plus traitées dans le cadre des activités d'intégration économique régionale, notamment pour l'ANASE. Même ainsi, il reste beaucoup à faire pour incorporer la dimension sociale dans les efforts d'intégration régionale. Il est urgent d'intégrer des stratégies de l'emploi dans les grandes politiques nationales et régionales de développement économique. Dans ce contexte changeant du renforcement des capacités institutionnelles régionales, les ministères du Travail devront réexaminer et redéfinir leurs rôles.

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

229. Au cours des années 1998-99, les conventions fondamentales ont recueilli 27 ratifications émanant de la région, soit deux fois et demie de plus que pour la période 1996-97. L'OIT pense que le suivi de la Déclaration permettra d'améliorer ces résultats dans la région. Il aidera les Etats Membres à jeter les bases et à instituer le cadre juridique nécessaire pour concrétiser l'agenda du travail décent. La lutte contre le travail des enfants sera une autre priorité, notamment les projets contre la traite des femmes et des enfants. A cet égard, la direction régionale est en train de rechercher le meilleur moyen de soutenir la croissance des activités de programme, notamment pour l'IPEC, avec un budget à croissance zéro.

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

230. Les situations et les conditions nationales sont extrêmement variées dans l'Asie et le Pacifique. Si la région compte de nombreux pays à l'économie particulièrement dynamique, elle est aussi celle où vivent les deux tiers du 1,2 milliard de pauvres du monde, concentrés plus particulièrement en Asie du Sud. Ce sera une lourde tâche, nécessitant la mise en œuvre de stratégies multiples, que d'atténuer les problèmes de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi auxquels la région demeure confrontée.

231. Dans un certain nombre de pays en transition, l'appui au redéploiement des travailleurs évincés des entreprises d'Etat vers d'autres postes d'affectation sera une tâche hautement prioritaire. En revanche, le soutien aux besoins des petites économies insulaires du Pacifique Sud consistera essentiellement à favoriser des stratégies de développement de l'emploi adaptées à une économie largement tributaire de certains produits de base. L'OIT peut envisager d'apporter son soutien actif pour répondre aux besoins en matière d'emploi découlant de l'accession soudaine du Timor oriental à l'indépendance. La dimension sexiste de l'emploi dans toutes les parties de cette région sera aussi une importante question dans la mesure où l'OIT intègre les questions relatives aux femmes pour lutter contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion.

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

232. Les systèmes de sécurité sociale et les régimes de sécurité et de santé au travail sont d'une diversité telle que le rôle de l'OIT doit varier dans toute l'Asie et le Pacifique. Dans les économies en transition, par exemple, ces systèmes/régimes doivent souvent être repensés en fonction de l'évolution du rôle des gouvernements. Dans d'autres pays, il s'agit de renforcer ou revitaliser les systèmes existants de manière à étendre la couverture aux employés des petites entreprises et aux travailleurs du secteur informel. Les besoins des groupes vulnérables, notamment des travailleurs migrants, exigent un surcroît d'attention dans les pays d'origine et les pays d'accueil. Parmi les autres priorités dans le domaine de la protection sociale en Asie et dans le Pacifique figurent la

sécurité et la santé au travail ainsi que l'élaboration de stratégies et politiques efficaces pour s'attaquer à la crise du VIH/SIDA et à son impact sur les lieux de travail.

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

233. L'ensemble de la région est dotée de faibles mécanismes de dialogue social. Cependant, les efforts récemment déployés par l'OIT ont contribué à renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs et les mécanismes tripartites. La période biennale à venir offrira des possibilités en ce qui concerne la poursuite de ces efforts. Il est notamment prévu d'apporter un soutien non seulement à l'éducation ouvrière et à la promotion de relations professionnelles saines mais aussi au dialogue social en tant que moyen de régler les problèmes liés aux relations professionnelles et à la politique de l'emploi. D'autres efforts viseront à appeler l'attention des organisations d'employeurs et de travailleurs sur les besoins des femmes et à tenir compte de ces besoins dans le dialogue social.

Europe et Asie centrale

234. L'OIT mènera dans cette région une activité dans deux directions. En Europe occidentale, elle cherchera à obtenir pour son action un engagement et un soutien maximums. En Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants (CEI), elle continuera à s'intéresser essentiellement aux problèmes posés par les grands changements résultant du passage à l'économie de marché, changements qui ont eu des répercussions sur pratiquement tous les aspects de la vie professionnelle.

235. Pour son activité dans cette région, l'OIT se laissera guider par les résultats de la sixième Réunion régionale européenne, tenue en décembre 2000, et veillera à s'y conformer. Cette réunion a identifié une série de grandes priorités visant à assigner à l'OIT un rôle plus important dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, dans la mise en œuvre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et dans la consolidation des démocraties sociales au sein de la CEI.

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail

236. En Europe centrale et orientale, la reconnaissance effective des principes et droits fondamentaux au travail devra être soutenue par des initiatives appropriées. En ce qui concerne la liberté syndicale et le droit de négociation collective, cette reconnaissance intéressera plus particulièrement les Etats Membres appartenant à cette région. Parmi les autres questions fondamentales figurera l'élimination des pires formes de travail des enfants partout où elles existent et l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

237. S'agissant de la CEI, l'OIT s'efforcera surtout d'apporter son assistance pour la ratification et la mise en œuvre des normes fondamentales du travail. La priorité consistera à combiner la promotion des principales normes internationales du travail, le renforcement des capacités institutionnelles, la réforme de la législation du travail et la lutte contre la pauvreté, en élaborant une démarche de développement social, économique et humain.

238. La coopération technique au titre de cet objectif stratégique s'articulera autour d'un programme de base visant l'élimination du travail des enfants et la mise en œuvre des principes et droits inscrits dans la Déclaration.

Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables

239. Au cours de la dernière décennie, les pays d'Europe centrale et orientale ont progressé dans l'adaptation de leur marché du travail aux impératifs de l'économie de marché. Cependant, de nouvelles réformes sont nécessaires pour que la croissance économique puisse se traduire par la promotion de l'emploi, c'est-à-dire pour que soit créé un emploi décent pour tous. La réalisation de cet objectif suppose que l'on reconnaisse l'importance d'une politique active du marché du travail. Elle suppose notamment que les Etats de cette région (ainsi qu'ils l'ont déjà reconnu) soient dotés de systèmes d'éducation et de formation plus aptes et plus prompts à relever le niveau moyen et la qualité moyenne de l'enseignement pour les jeunes et à créer une base solide pour l'apprentissage tout au long de la vie. Elle passe aussi par la mise en place de politiques et de systèmes propres à faciliter l'ajustement des compétences en fonction de l'évolution des besoins.

240. La plupart des Etats membres de la CEI doivent encore élaborer les fondements de leur politique et de leur programme pour l'emploi. Nombre d'entre eux n'ont pas les moyens d'action globale nécessaires à la promotion de l'emploi. Il leur faut bénéficier d'un soutien actif pour pouvoir créer en permanence de nouveaux emplois, mettre en place des systèmes nouveaux ou améliorés d'information sur le marché du travail et d'aide à l'amélioration des compétences. Il convient également que leur soient communiquées les pratiques et expériences les plus concluantes.

241. La coopération technique à financement extrabudgétaire aux fins de la réalisation de cet objectif stratégique visera essentiellement à aider à la création d'emplois dans les situations au sortir d'une crise.

Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous

242. En Europe centrale et orientale, le système de protection sociale est caractérisé par un manque de cohérence et de cohésion dans les systèmes de prestations, par une gestion et une administration déficientes et par des problèmes de financement. Les systèmes en place au sein de la CEI se sont considérablement dégradés. Dans ces deux parties de l'Europe, les groupes les plus vulnérables sont les familles monoparentales, les chômeurs de longue durée, les travailleurs des petites entreprises ou du secteur informel, les personnes âgées et les retraités. Plusieurs pays ont manifesté un intérêt particulier pour les questions relatives à l'emploi et à la protection des travailleurs migrants. De nombreux pays sont sur le point de prendre des décisions importantes concernant les orientations futures de leur système de protection sociale. D'où la nécessité pour tous les partenaires, y compris les mandants de la région et les institutions financières internationales, d'ouvrir un large débat sur les choix possibles.

243. Les gouvernements d'Europe centrale et orientale ont souhaité obtenir une assistance pour élaborer une meilleure politique en matière de sécurité et de santé au travail et, notamment, pour harmoniser les mesures législatives et pratiques garantissant un travail sans risque. Ils envisagent également une assistance pour la réforme des systèmes de pensions. Les activités de l'OIT au sein de la CEI viseront principalement à élargir l'objectif de sécurité et de santé au travail dans les pays cibles et sur certains lieux de travail. Le soutien à la réforme de la sécurité sociale, notamment la collaboration avec la Banque mondiale, sera aussi une priorité.

244. L'une des principales composantes du futur programme de coopération technique dans cette région sera la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.

Renforcer le tripartisme et le dialogue social

245. Même si de nombreux pays d'Europe centrale et orientale et plusieurs Etats de la CEI ont progressé vers la mise en place d'une économie de libre marché, il leur reste encore – et c'est là une tâche considérable – à appliquer et à consolider au quotidien les nouvelles règles. Cela s'explique en partie par le fait qu'il n'y a toujours pas d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes, autonomes et efficaces. Il convient que les partenaires sociaux soient encouragés et renforcés, que des pratiques saines soient adoptées et mises en application, et que le respect des règles démocratiques communément admises soit institué en pratique courante.

246. Dans la logique du renforcement des capacités institutionnelles de dialogue social, des Etats d'Europe centrale et orientale ont déclaré souhaiter une assistance pour promouvoir la négociation collective à tous les niveaux ainsi que le rôle de conciliation, de médiation et d'arbitrage dans le règlement des conflits du travail.

247. La coopération technique au titre de cet objectif stratégique sera assurée en étroite association avec les activités déployées au titre de la Déclaration.